



# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-8-6-2 **Séance du** lundi 17 novembre 2025

## LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET MISES A JOUR DES REGLEMENTS DU CONCOURS LITTERAIRE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS**:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole MARAJO-GUTHMULLER donne procuration à MEYER Philippe PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

#### **EXCUSEE**:

RAPP Catherine

### **ABSENT:**

SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la culture est une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, relative à la politique de lecture publique pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle,
- VU la délibération n° CD-2024-1-6-3 du 15 mars 2024 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, relative au Schéma de développement de la lecture publique en Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 30 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat avec la société Newsguard, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que la convention de partenariat avec la société Newsguard ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière de la part de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve le lancement de la 4ème édition du Concours littéraire d'Alsace au début de l'année 2026 ;
- Approuve le règlement du Concours littéraire d'Alsace, 4ème édition, catégorie jeunesse, joint en annexe à la présente délibération ;
- Approuve le règlement du Concours littéraire d'Alsace, 4ème édition, catégorie adultes, joint en annexe à la présente délibération;
- Approuve le modèle de formulaire d'autorisation parentale (valant inscription du mineur pour une participation individuelle ou collective) et le modèle de formulaire de participation collective (valant inscription d'un groupe de mineurs au nom de son représentant majeur) pour le Concours littéraire d'Alsace, 4ème édition, catégorie jeunesse, joints en annexe à la présente délibération;

-	Approuve le modèle de formulaire d'inscription (valant inscription pour	une
	participation individuelle ou collective) pour le Concours littéraire d'Alsace,	4 <sup>ème</sup>
	édition, catégorie adultes, joint en annexe à la présente délibération.	

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote